

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 28 octobre 2021

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Conseil, le jeudi 28 octobre 2021, à 20 heures, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 22 octobre 2021.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, Mme Christelle PLANCHENAU, M. Lionel BEAUFORT, Mme Nathalie BOIZARD, Mme Christine COMMERE, Mme Pascale MARAQUIN, M. Pascal POIRIER (arrivé à 21h10) et M. Joël PLANCHENAU.

Absents excusés : M. Roger GODIN (donne pouvoir à M. Pascal POIRIER), Mme Karine COLLET (donne pouvoir à Mme Christelle PLANCHENAU) M. Jonathan LEBOURDAIS (donne pouvoir à Mme Nathalie FORET-VETTIER), M. Benjamin GAUTIER (donne pouvoir à M. Gérard TRAVERS).

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Christine COMMERE

Ordre du jour

Nbre de membres : 13
Présents : 9
Absent(es) excusé(es) : 4
Absent :
Pouvoir : 4
Quorum atteint : 7

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ CITOYENNETÉ - ADMINISTRATIF - FINANCES :

- « e-Collectivités »
- Situation sanitaire novembre/décembre.
- La Villatte
- Délibération récupérations loyers de novembre 2020
- Info avis d'imposition
- Dossier DETR DSIL
- Délibération Territoire Énergie Mayenne
- Effacement des réseaux Rue des Lauriers : vote de la durée d'amortissement

☞ ENFANCE - JEUNESSE – SENIORS :

- Petite Enfance : retour sur les différentes rencontres avec les assistantes maternelles
- Enfance : Réflexion pour l'aménagement d'une éventuelle 5^{ème} classe à l'école Pablo Picasso
- Enfance/Jeunesse : Organisation vacances de la Toussaint (Accueil des Loisirs, Service Jeunesse)
- Local Service Jeunesse
- Dispositif Argent de poche
- Seniors : Commission sociale
- Service civique.

☞ TRAVAUX - URBANISME – VOIRIE :

- Compte rendu commission travaux voirie du 22/10/21
- Travaux salle des Loisirs / Locations de la salle
- Groupement de commandes voirie- Entretien toitures (Église- Mairie).

☞ VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION :

- Commémoration du 11 novembre
- Gratuité des salles
- Festivités de Noël
- Compte rendu commission communication du 18/10/21
- Compte rendu réunion Téléthon le 18/10/21
- Réunions avec les associations pour calendrier 2022/2023

☞ LAVAL AGGLOMÉRATION :

- Rapport d'activité 2020
- Compte administratif 2020
- Rapport CLECT
- Invitation des élus à la réunion du secteur de L'Huisserie le 14/12/21

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

- Retour commission CNAS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 septembre 2021

Le Compte rendu est approuvé sans observation particulière.

1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du conseil, en application des délégations qui lui ont été accordées.

Aucune.

Exercice du droit de préemption

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Surface	Avis
18/09/2021	Habitation	6, impasse de l'Église	AK 550	352 m2	Renonciation
18/10/2021	Habitation	2, impasse de la Paillardière	AK 656	393 m2	Renonciation

Devis acceptés :

- ✓ Devis SALMON : 2 448,00 € pour la fourniture et mise en place de 72 tonnes de sable gris au terrain de boules ;
- ✓ Devis PF NORMAND : 900,00 € pour le déplacement de l'ossuaire ;
- ✓ Devis EUROVIA : 6 135,00 € pour l'entretien du chemin de la Chouanière ;
- ✓ Devis SEMIO : 643,20 € pour l'achat de parkings à vélos.

2- CITOYENNETÉ – ADMINISTRATIF - FINANCES

« e-Collectivités »

Il s'agit d'un syndicat mixte régional, opérateur public de services numériques, dédié au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales ligériennes en partenariat avec la Région Pays de la Loire.

La création de l'e-Collectivités Vendée a été réalisée en 2014, puis a évolué vers e-Collectivités en 2020 en partenariat avec la Région Pays de la Loire.

Le 1^{er} janvier 2022, le CDG53, en partenariat avec l'AMF, va transférer les activités informatiques vers e-Collectivités :

- Dématérialisation des échanges avec les services de l'État (délibérations au contrôle de légalité, commande publique, flux comptables, etc.),
- Dématérialisation pour améliorer la gestion interne des collectivités (parapheur électronique, gestion électronique de documents, automatisation des process métiers, etc.),
- Dématérialisation des échanges avec les usagers (open data, gestion de la relation usager/citoyen, démocratie participative, portail familles, applications mobiles, etc.).

La cotisation est calculée en fonction du nombre d'habitants. Le coût par habitant pour une commune est de 0,68 €. Cette année, la Commune a réglé la somme de 910,80 € au CDG53 pour l'assistance technique.

Après avoir entendu ces explications et compte tenu de l'intérêt pour la Commune d'adhérer au syndicat mixte e-Collectivités pour la mise en œuvre des projets numériques, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** les statuts du syndicat mixte ouvert à la carte dénommé « e-Collectivités » ;
- **DECIDE** d'adhérer à cette structure ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

DCM 076/OCT/2021

Les modalités d'accès aux différents services mis en place par le syndicat dans le cadre de son activité sont définies par le comité syndical.

Concernant la représentation au comité syndical, les statuts prévoient la répartition suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Région Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les 5 premiers collèges sont constitués d'un représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, départements).

L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collègue.

Le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante de la commune afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Le Maire indique à l'assemblée que :

- M. Gérard TRAVERS

s'est porté candidat pour représenter la commune.

Le conseil municipal procède à l'élection à bulletin secret.

Résultat du vote :

- M. Gérard TRAVERS ayant obtenu la majorité (absolue au premier tour) des suffrages exprimés (nombre de voix obtenues : 12), est proclamé élu représentant de la commune.

DCM 077/OCT/2021

Situation sanitaire novembre/décembre

Jusqu'à présent, de nouvelles décisions ne sont pas parvenues de la Préfecture. Celles mises en place pour cet été sont toujours de vigueur.

La Villatte

↪ Une expulsion de droit privé a eu lieu ce mardi 26 octobre (huissier et forces de l'ordre) suite à jugement pour non-paiement des loyers depuis leur arrivée : **REMERCIEMENTS** et **SOULAGEMENT** de la Municipalité pour cet aboutissement.

↪ Une plainte a été déposée par un randonneur à vélo (attaqué par un chien le dimanche 17 octobre).

↪ Une main-courante a été déposée le 23 octobre 2021, au nom de la Commune, à la gendarmerie pour divagation de 3 bovins.

↪ La Commune a reçu une convocation (victimes) à se présenter au tribunal le 8 novembre suite aux déclarations de divagations de début d'année – Défense avec l'aide de l'assistance juridique de l'assurance de la Commune.

↪ Elle se constitue Partie civile (remboursement des factures, paiement des amendes, demande de dommages et intérêts de 1000 €).

Délégation du conseil municipal au maire

Complément de la DCM 031/JUIN/2020

Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences dont les actions en justice, notamment celle de se porter partie civile concernant sa défense dans l'audience près du Tribunal Judiciaire de Laval le 8 novembre 2021 notifié par l'Officier du Ministère Public pour avis à plaignant ou victime contre Mme VACCAREZZA ainsi qu'à demander des dommages et intérêts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉLÈGUE** au Maire :

- ☞ L'**AUTORISATION** de se porter partie civile dans les actions en justice ;
- ☞ De **DEMANDER** des dommages et intérêts au nom de la Commune

DCM 078/OCT/2021

Délibération récupérations loyers de novembre 2020

L'article 20 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances année 2021 a instauré un prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'État (PSR) au profit des collectivités territoriales et leurs groupements, qui ont consenti des abandons définitifs de loyers au titre du **mois de novembre 2020** en faveur d'entreprises qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- ☞ louer des locaux qui font l'objet d'une interdiction d'accueil du public au cours du mois de novembre 2020 ou exercer leur activité principale dans un secteur d'activité mentionné à l'annexe du décret relatif au fonds de solidarité/
- ☞ avoir un effectif inférieur à 5 000 salariés,
- ☞ ne pas être en difficulté au 31 décembre 2019,
- ☞ ne pas être en liquidation judiciaire au 1er mars 2020.

Les abandons de loyers doivent être consentis au plus tard le 31 décembre 2021.

Une délibération de suppression ou réduction du loyer doit être mise en pièce jointe avec le formulaire de demande de remboursement des loyers.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 19 novembre 2020, les demandes de réductions ou suppressions de loyer concernant le restaurant « le Pétoilet » et le salon de coiffure, ont été rédigées dans le compte rendu comme étant validées à l'unanimité par le Conseil Municipal. Seule la délibération n° 083/NOV/2020 concernant la régularisation du loyer commercial du bar-restaurant « le Pétoilet » a été rédigée et envoyée au contrôle de légalité de la Préfecture.

Il est proposé au Conseil Municipal de reprendre une délibération concernant la suspension du loyer d'un montant de 332.80 € pour le mois de novembre 2020 du salon de coiffure.

Le Conseil Municipal **VALIDE** la demande de suspension du loyer du Salon de coiffure d'un montant de 332,80 € pour le mois de novembre 2020.

DCM 079/OCT/2021

Arrivée de Pascal POIRIER

Info avis d'imposition

Un changement est intervenu sur la feuille d'imposition 2021 :

⇒ Les années précédentes, les taux d'impositions pour la taxe foncière sur les propriétés bâties étaient répartis de la manière suivante :

- 21,92 % taux communal et 19,86 % taux départemental.

☞ Ils restent inchangés mais sont globalisés cette année et notifiés à 41,78 %.

Dossiers DETR DSIL

Une proposition pour 2 dossiers sera faite :

⇒ Restructuration de l'école Pablo Picasso en vue de l'ouverture d'une 5ème classe, à la rentrée prochaine : au regard des inscriptions à venir (105 enfants en janvier 2022).

L'équipe enseignante a déjà travaillé sur le sujet Les options sont très limitées au vu de l'existant.

Une réunion des Commissions Enfance et Travaux aura lieu prochainement. Le projet se fera en partenariat avec l'équipe enseignante.

⇒ Poursuite de l'aménagement d'espaces extérieurs avec jeux pour les enfants et les jeunes (Complexe sportif – Jardin de la Mairie/ALSH)

La réalisation de la pelouse dans le jardin de la Mairie pour l'accueil de Loisirs est différée au printemps.

Le coût de l'aménagement des jeux au complexe sportif est relativement élevé.

Délibération Territoire Énergie Mayenne

Dans le compte rendu du Conseil Municipal du 14 mai 2020, il est mentionné que Territoire Énergie Mayenne devait effectuer les travaux d'éclairage public du lotissement du Coudray – tranche 2 pour un montant de 58 250,00 €. Seulement aucune délibération n'autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre TEM 53 et la Commune concernant ces travaux.

Afin de pouvoir mandater la somme de 27 580,56 € à Territoire Énergie Mayenne, une délibération est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Territoire Énergie Mayenne.

DCM 080/OCT/2021

Effacement des réseaux Rue des Lauriers : vote de la durée d'amortissement

Monsieur le Maire rappelle que les communes sont tenues d'amortir les effacements des réseaux. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Pour les subventions d'équipement versées (effacements des réseaux), la durée d'amortissement ne peut excéder 15 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit public.

Madame le Receveur de la Trésorerie propose une durée d'amortissement sur 10 ans pour :

Désignation	Montant	Durée	Par année
Solde effacement des réseaux Rue des Lauriers	20 731,90 €	10	2 073,19 €
Effacement des réseaux de télécommunications Rue des Lauriers	6 055,99€	10	605,60 €

Le Conseil Municipal **VOTE** la durée d'amortissement sur 10 ans pour :

- ✓ Solde effacement des réseaux – Rue des Lauriers d'un montant de 20 731,00 € soit 2 073,19 € par année ;
- ✓ Effacement des réseaux de télécommunications – Rue des Lauriers d'un montant de 6 055,99 € soit 605,60 € par année.

DCM 081/OCT/2021

Questions diverses

↳ Remerciements du Dr TRIAN

Dans un mail adressé au secrétariat de la Mairie, le Dr TRIAN remercie M. Gérard TRAVERS, Maire de la Commune ainsi que l'ensemble des élus pour la diffusion du message sur le panneau lumineux concernant son départ à la retraite le 31 décembre 2021. Il remercie également tous ses patients pour les 37 années de confiance partagée.

↳ Budget 2022

Les projets d'investissement ou fonctionnement de chaque commission sont à donner pour fin janvier 2022 afin de préparer le budget en vue de sa validation.

3 ENFANCE – JEUNESSE - SENIORS

Petite Enfance : retour sur les différentes rencontres avec les assistantes maternelles

* Une rencontre a eu lieu (en communes associées) avec Ahuillé, Nuillé et Montigné-le-Brillant pour la mise en œuvre de projets communs : spectacle de Noël, parcours de motricité en février ouvert aux familles, chasse aux œufs et sorties de fin d'année. L'objectif est une construction des projets avec les assistantes maternelles de chaque commune et non plus une organisation avec les assistantes maternelles du lieu de l'évènement. Il est demandé de pouvoir associer les parents aux différentes festivités (en dehors des temps d'éveil).

* Une rencontre a également eu lieu avec les assistantes maternelles de Montigné-le-Brillant pour un état des lieux de l'offre et de la demande et pour créer une collaboration et une solidarité entre les professionnels. D'ici 1 an et demi, deux assistantes maternelles seront en retraite. Dès à présent, les parents ne trouvent pas d'assistantes maternelles sur la commune. Elles sont toutes complètes sauf une assistante en campagne qui a plus de difficulté à obtenir une garde du fait de son éloignement du bourg. Une communication sur la promotion du métier d'assistante maternelle est essentielle pour inciter de jeunes professionnelles à s'installer à domicile ou en MAM (Maison d'Assistante Maternelle). De plus, l'arrivée de jeunes ménages dans le nouveau lotissement nécessite 2 à 3 professionnelles supplémentaires pour répondre aux futurs besoins de garde. Un article dans le bulletin communal est prévu pour le début de l'année 2022.

Le Relais Assistante Maternelle (RAM) devient le Relais Petite Enfance selon le décret du 25 août 2021 et élargit ses missions à l'ensemble des modes d'accueil : garde à domicile, accueil collectif – 3 missions renforcées seront à développer :

↳ Le guichet unique : une seule porte d'entrée pour la recherche d'un mode de garde.

↳ La promotion du métier d'assistante maternelle ;

↳ L'analyse de la pratique permettant aux professionnels d'échanger sur leur problématique quotidienne.

La formation des assistantes maternelles devient une mission socle.

Enfance

↳ Centre de Loisirs : Organisation des vacances de la Toussaint

Une cinquantaine d'enfants fréquente l'accueil de loisirs sur cette première semaine de vacances avec un pic mardi et jeudi de 64 enfants. La commune d'Ahuillé nous a proposé le renfort d'une animatrice en plus de Emma BERTRON. Malgré ce soutien, nous avons été obligés de refuser 2 enfants de Montigné en plus de ceux d'Ahuillé.

↳ Construction d'un carport au centre de loisirs : la solution travaillée avec les professionnelles est une structure en continuité de la toiture entre la façade du RAM et la première salle d'activité.

Michèle GÉRAUD a une prolongation de son arrêt de travail jusqu'au 31 décembre 2021. Il sera proposé à Patricia HEULOT un contrat pour la remplacer.

↳ Accueil de Loisirs

Il est proposé environ 400,00 € pour l'achat de jeux collectifs pour le Noël de l'accueil de Loisirs. Ils seront mis sous le sapin de l'accueil de Loisirs pour cette occasion à la rentrée de janvier.

Le Conseil Municipal **VALIDE** l'achat de jeux collectifs pour la somme d'environ 400,00 €.

DCM 082/OCT/2021

Jeunesse

➤ Service Jeunesse :

Le service jeunesse sera ouvert les deux semaines avec des activités tous les après-midis pendant 15 jours.

Du théâtre d'improvisation est proposé aux jeunes tous les samedis de 13h30 à 15h00 dans la salle des fêtes. Le devis de la P'tite Compagnie pour les séances jusqu'aux vacances de Noël est de : 670,00 €. Un forfait de 20,00 € sera demandé aux jeunes. Actuellement 10 adolescents fréquentent l'activité. Il reste à charge pour la commune : 470,00 €.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de la P'tite Compagnie d'un montant de 670,00 € ainsi que le forfait demandé par participant de 20,00 €.

DCM 083/OCT/2021

➤ Tarifification des animations payantes

Rappel de la tarification des animations payantes avec + ou – 5% du tarif médian en fonction du quotient familial (DCM024/AVRIL/2021).

Local Service Jeunesse

Le rapport de la commission de sécurité concernant l'espace jeunes situé au-dessus de la ludothèque n'est pas arrivé. Le sujet sera évoqué au prochain conseil municipal.

Dispositif « Argent de poche »

Le dispositif « Argent de poche » a pour objectif la réalisation des décorations de Noël, qui seront utilisées pour le marché de Noël dans un premier temps et installées sur la commune après le 04 décembre.

Seniors : Commission sociale

La commission sociale décide d'annuler le repas des aînés car le taux d'incidence chez les plus de 65 ans a dépassé les 120 cas pour 100 000 au moment de la prise de décision. Les bons seniors seront remis en route auprès des plus de 65 ans avec une somme plus importante pour les couples (15,00 €) et inchangée pour les personnes seules (10,00 €). Cette augmentation est liée à la non consommation d'une partie des tickets de la saison précédente (utilisés à hauteur de 74%, reste un reliquat de 26% qui sera remis pour 2021).

Le remboursement des bons se fera sur présentation d'une facture et d'un RIB.

Service Civique

Emma BERTRON a signé son engagement de service civique pour 8 mois à compter du 02 novembre 2021 sur une mission de développement de la communication envers tous les publics et avec tous les outils qui favorisent l'information : réseaux sociaux, ateliers d'échanges....

Questions diverses

❖ Jeux ludothèque

Une demande d'achat supplémentaire de jeux pour la ludothèque a été évoquée en raison de l'annulation de la fête du jeu. Les agents préfèrent faire des achats de jeux plutôt que l'acquisition d'un téléphone portable et/ou d'une tablette comme évoqué en réunion de service. Un budget de 900,00 € était prévu. Seul 500,00 € ont été dépensés en juillet. Il reste 400,00 € pour la fin de l'année. Si on injecte les 400,00 € de reste à charge prévu pour la fête du jeu, les achats pourraient s'élever à 800€.

Une étude de besoin sera à fournir pour le prochain Conseil Municipal (en plus des 400,00 € de solde). En fonction des résultats, la demande sera acceptée ou reportée pour 2022.

❖ Bacs et meubles école Pablo Picasso

L'école Pablo Picasso a fourni un devis pour l'achat de bacs et meubles de rangement d'un montant de 545,00 €.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis pour un montant de 545,00 €.

DCM 084/OCT/2021

❖ Espace de jeux terrain de football

Des parents sont en attente du réaménagement de l'espace de jeux du terrain de foot. Un article dans le petit journal permettrait de donner une info en amont de l'agencement.

❖ Centre de Loisirs

Une proposition d'arborer, avec des tilleuls, l'espace qui sera herbé au fond du jardin de la mairie, réservé au centre de loisirs, est suggérée afin de créer un tunnel d'ombre. Seulement, ces arbres mettent de longues années pour grandir mais l'idée est retenue d'arborer pour créer de l'ombre.

❖ Espaces pique-nique

A plusieurs reprises, des demandes pour installer des bancs et tables de pique-nique, à l'entrée de la voie verte au niveau de l'espace enherbé, devant la Mairie ou bien encore au plan d'eau, ont été formulées. La municipalité est consciente du besoin.

Une autorisation sera demandée auprès du Conseil Départemental concernant la voie verte ainsi que des devis aux entreprises de menuiserie.

4 TRAVAUX – URBANISME - VOIRIE

Compte rendu Commission Travaux Voirie du 22/10/2021

↳ Logement rue Joseph Peigner étage

Un état des lieux a déjà été réalisé le vendredi 15 octobre à la sortie des locataires.

Suite à la visite de l'appartement, la commission émet un avis favorable aux travaux suivants :

- Dans toutes les pièces :
 - Peinture murs et fenêtres (y compris extérieur) ;
- Cuisine :
 - Démontage de la cuisine aménagée actuelle pour la remplacer par un meuble bas sous évier ;
 - Suppression de la hotte actuelle ;
- Chambre :
 - Modification des placards, suppressions des portes pliantes ;
 - Baguettes de portes à changer ;
- Cave (partie commune) :
 - Rangement et nettoyage ;
 - Branchement pompe de relevage sur compteur commun hors service ;
- Revoir l'électricité compteur et les prises ;
- Changer le chauffe-eau ;
- Rez-de-chaussée :
 - Refaire la cloison entre le salon de coiffure et le logement voisin avec une isolation phonique ;
- Refaire la pelouse et la clôture de vis-à-vis ;
- Enlever le muret côté descente vers la cave.

Le logement possède 3 chambres. Il ne pourra pas être relouer avant janvier ou février 2022.

↳ Salon de coiffure

La coiffeuse demande l'autorisation de travaux pour réaliser une extension en lieu et place du « petit local ».

La Commission a émis un avis favorable pour une étude engagée par Mme CHENAIS (avec un architecte). Cette étude et ces travaux intérieurs seront à sa charge.

La Commune prendra en charge le changement de la porte extérieure, s'il est nécessaire pour être en harmonie avec l'ensemble extérieur du salon.

Le bâtiment du salon de coiffure appartient à la Commune et n'est pas à vendre.

Un nettoyage des tuiles de la casquette est prévu.

Si le projet d'extension se confirme, il faudra envisager le déplacement du « petit local »

↳ Garages annexes de la forge

Un habitant demande la possibilité d'acheter le(s) garage(s) près de la forge.

La commission émet un avis défavorable, car ils font partie d'un futur projet global sur la forge.

↳ Espace des jeunes

A ce jour, pas de retour de la visite de l'Apave dans les locaux ludothèque-espace des jeunes.

↳ Voirie et urbanisme : Place Jeanne d'Arc

Des devis sur des variantes de revêtement sur voirie ont été demandés.

Trois variantes ont été présentées :

- Tout en enrobé noir (voie de circulation et parking) ;
- Enrobé noir voie de circulation et bicouche sur les places de parking ;
- Enrobé noir en voie de circulation et enrobé de couleur sur les places de parking.

La Commission émet un avis favorable pour la variante en tout en enrobé noir car les pavés existants qui délimitent les places de parking suffisent à eux même dans la matérialisation des espaces.

Deux entreprises ont répondu :

↳ Eurovia : 13 669,00 € HT ;

↳ FTPB : 15 544.50 € HT.

Remarque : une visite sur place montre la nécessité de mettre en œuvre un caniveau type CC entre l'allée de l'église et le parking, et d'envisager un agrandissement de l'avaloir sur parking.

Le maintien des pavés et les deux points précédents sont à voir avec l'entreprise retenue pour mise à jour du devis ou avenant aux travaux.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la **VALIDATION** du devis de l'entreprise EUROVIA d'un montant de 13 669,00 € HT dans l'attente du devis définitif selon le caniveau CC et l'agrandissement de l'avaloir.

DCM 085/OCT/2021

↳ Divers

✱ Achat de terrain (Madame Sortais)

Suite à une première demande par courrier du 25 avril 2016, et renouvelée ce mois-ci, Madame SORTAIS souhaite obtenir la possibilité d'acheter un bout de la parcelle AI 0263 pour une surface d'environ 10 m². Cette surface contiguë à sa propriété permettra un meilleur entretien des espaces tant pour elle que pour la municipalité.

La Commission émet un avis favorable pour un rachat à l'euro symbolique sous réserve que madame Sortais prenne en charge les frais de bornage et notarié.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le rachat d'environ 10 m2 de la parcelle AI 0263, pour l'EURO symbolique, en faveur de Madame SORTAIS, **DIT** que les frais de bornage et notariés seront à la charge de l'acheteur.

DCM 086/OCT/2021

*** WC publics**

L'entretien et le maintien de l'ouverture de sanitaires publics toute l'année sont discutés.

La commission décide :

- Que les sanitaires publics doivent pouvoir restés ouverts toute l'année sauf en période de gel où les agents fermeront le réseau d'eau.
- Que le portes d'accès aux sanitaires doivent être modifiées pour éviter la venue de feuilles comme c'est le cas actuellement.

*** Clôture en mitoyenneté Salle Athéna**

L'entreprise LNBN demande que la municipalité participe aux frais de réalisation de la clôture entre le parking de la salle Athéna et sa parcelle.

La Commission donne un avis favorable pour participer pour moitié, au montant pour la fourniture ou équivalent d'un grillage souple et poteaux sur la longueur actuellement très dégradée voire absente en mitoyenneté.

Le Conseil Municipal **VALIDE** la participation de la Commune à hauteur de 50% du montant de la fourniture d'un grillage souple et de poteaux, **DIT** que la pose sera à la charge de l'entreprise LNBN.

DCM 087/OCT/2021

Travaux salle des Loisirs / Locations de la salle

Les travaux à la salle des Loisirs affecteront son utilisation et notamment la location pour des festivités. Aussi, les dates provisoires des locations possibles sont jusqu'au 15 ou 31 mars (à confirmer) – la reprise des locations s'effectuera en octobre (à confirmer)

Il est nécessaire de contacter dès maintenant les familles ayant fait des pré-réservations.

Groupement de commandes voirie

Lors de la séance du 29 juin 2021, le Conseil Municipal a validé le principe de l'engagement dans le groupement intercommunal de commande (Montjean – Beaulieu – Ahuillé et Montigné) concernant des travaux de voiries.

Les principes et intérêts du groupement de commandes sont :

- Avoir des quantités plus importantes pour obtenir une offre financière plus intéressante.
- Programmer les investissements à plus long terme et bénéficier d'un diagnostic de la voirie et d'un conseil.

Regrouper en un seul marché les travaux de voirie chaque année des communes membres du groupement :

- ☞ Un marché de maîtrise d'œuvre avec pour missions : avant-projet détaillé (APD), projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE), direction et suivi des travaux (DET- OPC), assistance pour l'opération de réception et assistance technique (AOR).
- ☞ Un marché de travaux (voirie, PATA, aménagement).

Désigner un coordonnateur du groupement de commande qui aura la charge de :

- ☞ Lancer la consultation selon la procédure adaptée du Code des Marchés Publics et mener l'ensemble des opérations d'analyse et de choix de l'entreprise,
- ☞ Convoquer les représentants désignés par chaque membre du groupement pour les opérations d'ouverture et d'analyse des plis et du jugement des offres,
- ☞ Procéder à la mise au point éventuelle des marchés,
- ☞ Signer et notifier le marché.

Chaque commune reste responsable, pour ce qui le concerne, de s'assurer de la bonne exécution du marché et du paiement direct des situations auprès de l'entreprise retenue.

Les dépenses engagées par le coordonnateur, à savoir tous frais relatifs à la consultation d'entreprises, seront réparties équitablement au prorata du montant des marchés de travaux des quatre collectivités.

Le groupement sera revu chaque année.

La commune de Montjean se propose d'être coordonnateur (pouvoir adjudicateur) pour cette première année de fonctionnement du groupement, puis à tour de rôle chaque commune occupera cette fonction.

La première année de fonctionnement concernera les travaux de voirie 2022. Le marché de maîtrise d'œuvre pourra être lancé dès le dernier trimestre 2021.

Le Conseil Municipal décide :

- De **CONSTITUER** et **ADHÉRER** au groupement de commande pour les travaux de voirie avec les communes de Montjean, Ahuillé, Beaulieu-sur-Oudon et Montigné-le-Brillant,
- De **PERMETTRE** le lancement de la procédure de consultation des entreprises en procédure adaptée pour le choix des entreprises,
- De **DÉSIGNER** la commune de Montjean comme coordonnateur du groupement de commandes pour la première année de fonctionnement,
- De **DÉSIGNER** ses représentants pour assister aux côtés de la commune coordinatrice du groupement aux opérations d'ouverture et d'analyses des offres : M. Roger GODIN et M. Pascal POIRIER en tant que titulaires, et M. Joël PLANCHENAUULT en tant que suppléant.
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention afférente fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement, ainsi que tout document se rapportant aux opérations de consultation des entreprises,
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

DCM 088/OCT/2021

Questions diverses

↳ Achat d'un lamier

Suite à la démonstration pour l'emploi d'un lamier sur tracteur en vue de faire l'entretien des haies communales, la Commission envisage l'achat d'un tel matériel, qui aura pour avantages :

- Une grande indépendance et flexibilité dans l'entretien des haies ;
- Un coût moindre et un amortissement rapide (2 ans) vis-à-vis d'une intervention extérieure ;
- Un gain de temps pour les agents ;
- Une grande pénibilité de la tâche supprimée.

Le Conseil Municipal VALIDE à 12 voix pour et 1 abstention l'achat d'un lamier pour un montant de 7 150,00 € HT soit 8 580,00 € TTC.

DCM 089/OCT/2021

Le Conseil Municipal demande à ce que l'entretien des espaces verts de la commune reste une priorité pour les agents techniques.

↳ Entretien chemin de la Cuperie

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été interpellé par l'entreprise BEL (laiterie) car le chemin de la Cuperie est très défectueux. L'entretien devait être réalisé cette année mais en raison de la construction d'un élevage de veaux, il a été préférable de reporter celui-ci au 1^{er} semestre 2022.

↳ Salle Athéna

Les demandes de l'Association Sportive concernant le chauffage de la salle Athéna seront prévues dans un futur budget (DETR 2023 ?).

5 VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

Commémoration du 11 novembre

Les Anciens Combattants de Montigné le Brillant reçoivent cette année ceux des 8 communes de la Paroisse St Benoît. Une cérémonie religieuse aura lieu sur la commune suivie de la commémoration et du vin d'honneur servi par la Commune.

Les écoles sont également invitées. Une rose sera déposée par les enfants du Conseil Municipal des Enfants ainsi qu'une gerbe.

Une demande concernant les conditions sanitaires liées aux cérémonies du 11 novembre a été formulée auprès de la Préfecture. La réponse est :

Les cérémonies officielles ne font pas partie des activités soumises au passe sanitaire conformément à l'article 47-1 du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire. En revanche, si elles sont suivies ou accompagnées de restauration (buffet ou cocktails), l'application du passe sanitaire s'impose, pour cette seule séquence.

Les règles sanitaires et les gestes barrières devront être respectés. Les distanciations physiques notamment dans le rang protocolaire devront être assurées.

S'agissant des porte-drapeaux, a fortiori dans la mesure où certains d'entre eux pourraient être en situation de vulnérabilité sanitaire, il convient de limiter les délégations mobilisées lors des cérémonies en lien avec les services départementaux de l'ONACVG.

Gratuité des salles

Une demande a été formulée pour une gratuité par association ou section sportive une fois par an pour les salles des loisirs ou du Verger.

Le Conseil Municipal **ACCORDE** la gratuité des salles, par association ou section sportive, une fois par an.

DCM 090/OCT/2021

Rappel : la salle des associations est gratuite toute l'année pour toutes les associations, cet espace est à privilégier quand le nombre de personnes le permet.

Festivités de Noël

Le marché de Noël aura lieu le samedi 4 décembre 2021 sur le parking de la salle des Loisirs : il est organisé conjointement par plusieurs associations montignéennes : ASLM, Comité des Fêtes, Amicale Laïque de l'école Pablo Picasso et l'APEL de l'école du Sacré Cœur. Une nouvelle réunion est prévue le 10 novembre 2021 pour finaliser cet événement avec les organisateurs.

La soirée de Noël est prévue le vendredi 17 décembre 2021 : Feu d'artifice organisé par le Comité des Fêtes. Vin chaud et chocolat chaud seront fournis et comme de coutume, il est prévu que les élus effectuent le service (réunion prévue pour organisation avec la municipalité et le Comité des Fêtes).

La déco de Noël, réalisée par l'argent de poche en collaboration avec le Comité des Fêtes, sera mise à disposition des organisateurs du marché de Noël.

Compte rendu Commission Communication du 18/10/2021

Le prochain journal communal Le Montignéen sera distribué fin janvier 2022 : demande retour des articles pour le journal communal pour le 15/11/21 (mail adressé aux associations le 26/10, commissions avisées lors du CM du 28/10).

Une réunion avec les associations est programmée le 9/12/21 pour le calendrier 2022/2023 : Un mail va être adressé aux associations par la mairie (il faudra tenir compte des périodes prévues de non disponibilité de la salle des Loisirs en 2022 du fait des travaux prévus).

Organisation en cours pour les vœux 2022 (proposition date des vœux pour le vendredi 14/01/22).

Organisation de la venue de l'UDAL (section histoire) pour présentation aux écoles (élèves de CM) de l'expo sur les mines de charbon L'Huisserie/Montigné en janvier 2022.

⇒ Matinée citoyenne : printemps 2022.

Compte rendu réunion Téléthon le 18/10/2021

Cette année, la commune d'Origné s'est proposée pour être village flash 2021 soit le 4/12/21. Le 18/10/21, les élus et bénévoles des 7 communes se sont réunis pour émettre des idées et organiser ensemble le programme en faveur du Téléthon. Les organisateurs d'Origné proposent aux communes participantes un défi soupe avec, pour jury, les maires des 7 communes. Sur notre commune, le projet soupe a été présenté au Club du Manoir et Monti Jardi : d'autres personnes volontaires pour participer à cet événement peuvent toujours se joindre au groupe (il y aura l'épluchage de légumes, la confection et la distribution de la soupe).

La soupe sera distribuée le samedi matin. Elle sera à réserver avant.

M DOREAU, accompagné de chanteurs montignéens, propose l'organisation d'un spectacle variétés le jeudi 2/12 à 14h30 et le vendredi 3/12 à 20h00 (l'entrée sera gratuite moyennant un don pour le Téléthon).

Les membres de la commission vie associative vont démarcher les commerçants et artisans de la commune pour une demande de don pour le Téléthon en échange d'un encart sur le flyer du spectacle de variétés.

Les actions du Conseil Municipal des Enfants en faveur du Téléthon sont en cours d'organisation.

Le « Club du Manoir » organise un repas à prendre au « Pétoulet ».

Le retour du programme Téléthon sur Montigné doit être transmis à Origné le 8/11/21 au plus tard pour mise en page de l'affiche commune.

Réunion avec les associations pour le calendrier 2022/2023

Un mail va être adressé aux associations par la Mairie.

Questions diverses

☞ Nuits de la Mayenne

Mayenne Culture demande un retour pour le 31/10/21 au plus tard pour la candidature en 2022 aux Nuits de la Mayenne. Déroulement de mi-juillet à mi-août sur un lieu qui permet la découverte du patrimoine. Une participation financière de 4950 € est demandée aux communes d'accueil.

Considérant une participation financière élevée, le Conseil Municipal **ÉMET** un avis défavorable pour la candidature aux Nuits de la Mayenne en 2022.

DCM 091/OCT/2021

☞ Association Vicoin Initiatives « L'Art du Vicoin »

Bilan de l'Assemblée générale : Association qui fonctionne sans subvention extérieure hormis le prêt gratuit des salles par les communes. La dernière exposition a eu lieu en 2018 à Nuillé sur Vicoin avec 35 exposants et 900 visiteurs sur une semaine. L'événement s'est trouvé annulé en 2019 car la mairie d'Ahuillé n'a pas pu prêter la salle pendant une semaine,

en 2020 du fait du contexte sanitaire. La prochaine exposition aura lieu en 2022 à Ahuillé et Saint Berthevin en 2023.

☞ Bibliothèque

Madame ROLLAND a fait des demandes :

- De bacs,
- De barres pour suspendre des cadres,
- Des stores.

Des devis sont en cours.

⇒ La prochaine Commission Communication aura lieu le lundi 29/11/21 à 18h00

6 LAVAL AGGLOMÉRATION

Rapport d'activité 2020

Le rapport d'activité de Laval Agglomération est mis à disposition des Élus au secrétariat de la Mairie.

Compte administratif 2020

Le compte administratif de LAVAL AGGLOMÉRATION a été approuvé le 21 juin 2021. Il en résulte :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	64 187 955,91 €	67 822 496,85 €	3 634 540,94 €
Reprise résultat antérieur		9 242 438,40 €	9 242 438,40 €
Reste à réaliser	1 215 425,69 €	11 625 056,37	409 630,68 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	25 971 822,02 €	16 822 696,14 €	- 9 146 125,88 €
Reprise résultat antérieur	1 145 820,60		- 1 145 820,60 €
Reste à réaliser	9 450 442,70 €	6 974 238,60	- 2 476 204,10 €

		TOTAL BUDGET	515 459,44 €
--	--	---------------------	--------------

BUDGET CONSOLIDÉ (tous budgets confondus)

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	142 284 250,66 €	151 783 544,61 €	9 499 293,95 €
Reprise résultat antérieur	533 200,88	15 822 571,60 €	16 355 772,48 €
Reste à réaliser	2 593 119,23 €	1 814 076,37 €	- 779 042,86 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	72 124 886,13 €	66 297 005,93 €	- 5 827 880,20 €
Reprise résultat antérieur	5 010 570,19 €	9 237 692,91 €	4 227 122,72 €
Reste à réaliser	15 083 227,84 €	9 864 777,55 €	- 5 218 450,29 €
		RÉSULTAT CUMULÉ	18 256 815,80 €

Rapport CLECT

La CLECT qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences entre les EPCI et leurs communes membres en vue notamment du calcul des attributions de compensation (AC), s'est réunie le 15 septembre 2021 pour les évaluer concernant :

- le transfert de la compétence "Théâtre de Laval",
- le transfert de la compétence "Enseignement artistique",

Son rapport a été adopté en séance du 15 septembre 2021. Il doit être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Chaque commune membre de l'EPCI, s'est vu transmettre, lundi 27 septembre 2021 ledit rapport. Les communes doivent délibérer dans un délai de 3 mois à compter de cette transmission.

Après ces votes, les AC provisoires seront adoptées par le Conseil communautaire de Laval Agglomération.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le rapport de la CLECT en date du 15 septembre 2021.

DCM 092/OCT/2021

Invitation de élus à la réunion du secteur de L'Huisserie le 14/12/2021

M. Florian BERCAULT invite les Conseillers Municipaux de 3-4 communes à l'hôtel de ville de Laval pour une rencontre entre les élus et le Président de Laval Agglomération

7 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Retour Commission CNAS

Reporté à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Calendrier

Date	Heure	Lieu	Objet
29/11/2021	18 h 00	Mairie	Commission Communication
02/12/2021	20 h 00	Salle du Conseil	Conseil Municipal
09/12/2021			Réunion avec les associations : calendrier 2022-2023
14/12/2021		HV Laval	Rencontre Élus – LAVAL AGGLO
14/01/2021			Vœux du Maire

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le Jeudi 02 décembre 2021 à 20 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 40.

Visé par le secrétaire,
de séance,

Le Maire,